



Sommaire

Rentrée masquée sur sites.....	1
Silence dans les rangs.....	1
Campus Toulouse et Montpellier : finie la récré !.....	2
New Meylan : le petit nouveau dans la classe.....	2

Les décisions unilatérales tombent de partout : est-ce là la vision du dialogue social prônée par la Direction ?

Consultez notre déclaration préalable [là](#)

Rentrée masquée sur sites

La direction indique qu'à partir du 1^{er} septembre, conformément aux injonctions gouvernementales, le port du masque est obligatoire dans tous les espaces de travail, locaux, open space - seuls les occupants des bureaux individuels sont épargnés.

La reprise d'activité sur site est maintenant la norme, toutes les mesures prises depuis des mois le permettent.

Le télétravail (TT) occasionnel est dorénavant « élargi » permettant ainsi aux salariés de demander jusqu'à 2 jours par semaine jusqu'à fin décembre 2020 (au lieu des 3 jours par mois). Il reste cependant toujours soumis à validation managériale.

Les demandes de TT régulier sont à nouveau possibles.

La situation sanitaire étant évolutive, l'entreprise se prépare à différents Plans de Reprise d'Activité dits robustes (PRA robustes), tels que reprise du TT pour tous, confinement local ou national. Ce sont les directives gouvernementales et les médecins qui déclencheront ces PRA robustes si besoin.

La direction commence le recensement des besoins en masques transparents « inclusifs » nécessaires aux salariés malentendants et leurs interlocuteurs.

La direction rappelle que tout salarié se pensant touché par le coronavirus doit en informer le médecin du travail et son manager.

Silence dans les rangs

Une fois de plus, la demande unanime des élus du CSE DTSI de mandater une CSSCT pour suivre un projet impactant l'organisation des salariés a été refusée par la direction.

Les avis de la CFE-CGC Orange

Des réorganisations, que la direction considère souvent comme de simples rattachements hiérarchiques, réaménagements de locaux, ou déménagements, sont fréquemment lancées au sein de la DTSI. Il est alors très compliqué d'obtenir des informations concrètes sur ces projets. En CSE DTSI, la direction refuse de reconnaître le vote des élus du CSE de mandater les CSSCT

La position de la CFE-CGC Orange

Les cas de salariés touchés par la COVID nous sont enfin transmis anonymement par la direction hebdomadairement. Nous les réclamions depuis des mois.

Des salariés nous ont déjà exprimé leur sentiment d'injustice concernant la non-obligation de porter le masque pour les salariés ayant déjà la chance d'être dans un bureau seul.

D'autre part, la CFE-CGC Orange s'étonne que les masques transparents ne soient pas déjà mis à disposition de ceux et celles qui en ont un besoin vital pour toute communication avec les autres. Pourquoi l'entreprise n'en est-elle qu'à la définition des besoins ?

Nous sommes sans nouvelles de la Restauration sur la période postérieure au 11 mai 2020. Des collègues retournés sur sites et pour lesquels la cantine reste fermée se sont vus refuser l'attribution de titres restaurant.

La CFE-CGC Orange demande l'application de l'Accord sur la Restauration.

Le télétravail « élargi » ne se cumulerait au TT régulier que dans la limite d'une présence de 3 jours sur site ...

La CFE-CGC Orange déplore les décisions unilatérales de la direction et réitère sa demande d'ouverture d'une négociation légale et loyale d'un avenant à l'Accord Télétravail de 2013.

permanentes concernées pour que les dossiers et leurs conséquences soient présentées aux élus du CSE DTSI.

Nous dénonçons cette position, qui dessert un dialogue social constructif. Cette analyse et ces observations sont en effet incontournables pour vérifier auprès des salariés que l'employeur respecte ses obligations en matière de Santé et Sécurité au travail.

La CFE-CGC Orange refuse que le dialogue social se résume à une chambre d'enregistrement de décisions prises par la direction.

Campus Toulouse et Montpellier : finie la récré !

Les phases 2 (micro zoning) des dossiers immobiliers de Toulouse et Montpellier ont été présentées, en présence des directeurs de projet. Les processus d'aménagements et les solutions proposées sont similaires dans les deux cas, comme les espaces communs et l'accompagnement des salariés. La dégradation de temps de transports fera l'objet d'une attention particulière lors de la phase 2 de l'expertise Technologia car l'usage de l'automobile n'est plus dans l'air du temps.

A Montpellier, la pollution des sols reste un sujet de préoccupation. La situation des salariés de « Marché Gare » (200 personnes dont 60 de DTSI) fera l'objet d'une présentation spécifique au CSE DTSI de septembre 2020.

Les avis de la CFE-CGC Orange

La CFE-CGC Orange trouve incongrue la volonté de la direction d'aborder des projets immobiliers sous l'angle micro zoning n'intégrant pas l'évolution des règles sanitaires en entreprise dans le contexte actuel.

Nous rappelons que ces projets immobiliers ne se limitent pas aux aménagements des locaux. Ils entraînent de réelles

modifications de l'organisation du travail et la qualité de vie des salariés dans leur environnement professionnel.

La CFE-CGC Orange assure un suivi des réponses apportées par la direction aux questions précédentes.

Nous redemandons entre autre :

- ♦ Une analyse réaliste du calcul de l'aggravation des temps de transport : la direction base ses résultats très optimistes sur l'unique usage de la voiture,
- ♦ L'application **stricte** de la norme de confort acoustique en espaces ouverts NFS-31-199 : cette norme décrit simplement les étapes pour atteindre un niveau de confort sur le lieu de travail. La direction ne les suit pas, au risque d'un résultat décevant pour les salariés,
- ♦ Compte tenu des nouvelles contraintes sanitaires, le remplacement de la moquette par un matériau plus sain : la direction prétend que la moquette améliore l'acoustique. Cette amélioration est marginale aux regards de ce qu'il devrait être fait pour le confort des salariés. La moquette est surtout la solution la moins coûteuse.

New Meylan : le petit nouveau dans la classe

Le dossier immobilier de Meylan est officiellement lancé sous l'angle du macro zoning. Le déménagement des 267 salariés DTSI vers cet immeuble neuf loué est prévu en 2022.

Les salariés ont été consultés sous formes d'interviews d'acteurs clés, de journées d'immersion, de « learning expeditions », d'enquêtes sur les utilisations des différents espaces communs, ainsi que des ateliers sur le micro zoning.

Certaines positions de travail pourront être attribuées en fixe, en fonction des activités et des besoins des équipes.

La direction de ce projet est en relation avec les chefs de projets des autres dossiers immobiliers, afin de capitaliser et éviter les écueils observés au Sky56 à Lyon par exemple.

Il n'y aura pas d'augmentation des temps de trajet des salariés car le nouveau site se trouvera à 200 mètres du site existant.

Les élus du CSE DTSI ont voté à l'unanimité la création d'une CSSCT temporaire sur ce projet Meylan, et la mandatent sur de nombreux sujets.

Les positions de la CFE-CGC Orange

Bonne nouvelle ! Les compétences de la délégation CFE-CGC Orange du CSE DTSI sur les projets immobiliers sont enfin reconnues par la direction : elle a demandé aux chefs de projet du dossier Meylan de contacter notre expert.

Nous craignons en effet d'être confrontés sur ce projet de Meylan aux mêmes problèmes cités précédemment sur les dossiers de Toulouse et Montpellier.

Notre expert sera invité à intervenir dans le Groupe Pluridisciplinaire de Prévention pour passer en revue les différentes normes à appliquer pour le bien-être des salariés à ce stade du projet. Sur ce dossier, la norme HQE retenue est insuffisante au regard du schéma directeur de Grenoble.

Retrouvez ce compte-rendu et les publications de votre établissement sur www.cfecgc-orange.org/dtsi

Vos représentants CFE-CGC Orange	Elu(e)s CSE DTSI		
	Titulaires		Suppléants
	AJASSE Karen BOUTIN François-Xavier CAO Nathalie CHAZELAS Brigitte LEFORT-DESCATOIRE Fabienne	ESNAULT Fabien FEJOZ Sophie GUIBERT Bernard MOREAU Bruno OUADI Mahmoud TEISSANDIER Richard	AYMAT Patrice COLLAS Virginie DARNIS Dominique ESCALON Danielle HABAY Annik KHODRI Saïd
CSSCT Temporaire Toulouse	CSSCT Temporaire Montpellier		
AJASSE Karen AYMAT Patrice BOUTIN François-Xavier CHAMPON-CHIRAC Eric GUIBERT Bernard HABAY Annik SOURISSEAU Hervé	AJASSE Karen DOYEN Rémy DUBOISSET Christine GUIBERT Bernard HABAY Annik SOURISSEAU Hervé TERFIAI Youcef		
	Représentant Syndical : DOYEN Rémy		